

CANADA

COUR MUNICIPALE DE MASCOUCHE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISCTRICT DE JOLIETTE

CAUSE : _____

VILLE DE MASCOUCHE

Partie poursuivante

c.

Partie défenderesse

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

La partie défenderesse plaide coupable à l'infraction prévue à l'article _____ du Code de la sécurité routière, soit d'avoir roulée à une vitesse de _____ km/h dans une zone de _____ km/h.

J'ai également été avisé que des frais seront ajoutés au montant de l'amende.

Signé à Mascouche, ce _____

Partie défenderesse

OU

Procureur de la partie défenderesse